

POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU PAYS DE RETZ**PROJET DE DELIBERATION****Séance du 15 Mars 2024**

Date de la convocation du Comité syndical : 29 février 2024
Nombre de membres en exercice : 53
Nombre de membres présents : 30
Nombre de votants : 32

L'an deux mil vingt-quatre, le quinze mars à quatorze heures trente, les membres du comité syndical du PETR du Pays de Retz se sont assemblés "Salle du Conseil" à la Maison de l'Intercommunalité à Machecoul, sous la présidence de Mme BRIAND, Présidente.

Etaient présents : Mmes Pascale BRIAND, Séverine MARCHAND, Nadège PLACE M. Edgar BARBE, Claude CAUDAL, Jacky DROUET, Jean Bernard FERRER, Pierre MARTIN, Jacques PRIEUR, Jacques RIPOCHE, Jacques MALHOMME **pour Pornic Agglomération Pays de Retz**, Mmes Marie Line BOUSSEAU, Annie BRIEND, Dorothée PACAUD, Raymond CHARBONNIER, Michel OLIVIER **pour la Communauté de Communes Sud Estuaire** Mmes Nathalie GUIHARD, Laura GLASS, Laetitia PELTIER, Christian GAUTHIER, Claude NAUD, **pour la Communauté de Communes Sud Retz Atlantique**, Mme Karine PAVIZA, M. Michel AURAY, Patrick BERTIN, Bernard COUDRIAU, Yannick FETIVEAU, Frédéric LAUNAY, Stephan BEAUGE, Johann BOBLIN, Jean Yves MARNIER pour **Grand Lieu Communauté**.

Etaient excusés : M. Rémy ROHRBACH (POUVOIR à Séverine MARHCNAD), Luc NORMAND (pouvoir à Claude CAUDAL), Gaetan LEAUTE, Claire HUGUES, Jean Michel BRARD, Christiane VAN GOETHEM **pour Pornic Agglomération Pays de Retz**, Noëlle MELLERIN, Jean Pierre AUDELIN **pour la Communauté de Communes Sud Estuaire**, M/ Alain PINABEL **pour la Communauté de Communes Sud Retz Atlantique** ; M. Christophe LEGLAND **pour Grand Lieu Communauté**.

✂✂✂✂

OBJET : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023

Le compte de gestion du budget PETR a été dressé par Madame MENJOU, cheffe du service comptable,
Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2023, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier, accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que de l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le Compte administratif 2023,

Après s'être assuré que le Trésorier :

- a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés,
- a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le comité syndical,

- **DECLARE** que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2023 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Publication effectuée le :

La Présidente,
Pascale BRIAND

